



Extrait du registre des délibérations Réunion du 19 février 2015

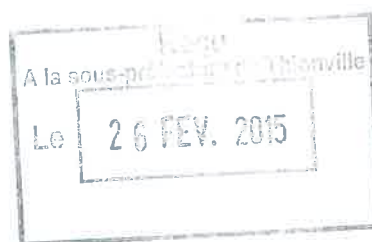
L'an deux mille quinze, le dix-neuf février à dix-huit heures, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard + en mairie de Nilvange, sur convocation du Président, Monsieur Moreno BRIZZI, adressée le 27 janvier 2015.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Moreno BRIZZI
Elue communautaire : Mme Lucie KOCEVAR
Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT

Etait absente :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA



N° 2015-06

OBJET : MODIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé une modification à la délibération n° 2015-01 concernant la décision modificative n°1 du budget principal.

Il est rappelé que la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a accordé à la régie personnalisée Le Gueulard +, pour les investissements faits en son nom en 2014, une dotation supplémentaire de 19 274 € qui sera versée en 2015. Il est proposé au Conseil d'Administration d'inscrire le crédit sur la ligne dotation selon le tableau suivant :

Décision modificative n°1 – Budget principal

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DESIGNATION DES ARTICLES		RECETTE	DEPENSE
N°	INTITULE		
CHAPITRE 10	IMMOBILISATION INCORPORELLES		
1021	DOTATION	19 274,00 €	

Pour réaffecter ce montant sur les investissements 2015 et ajuster le budget principal, il est proposé au Conseil d'Administration d'ajuster le budget principal selon le tableau suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DESIGNATION DES ARTICLES		
N°	INTITULE	
CHAPITRE 21	IMMOBILISATION CORPORELLES	
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	10 000,00 €
2183	MATERIEL INFORMATIQUE	9 274,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE L'inscription au budget de la dotation de 19 274,00 €

VOTE La décision modificative n°1 de la section d'investissement du budget principal.

Membres élus : 5
 En activité : 5
 Membres présents : 4
 Membres ayant donné procuration : 0
 Membres absents excusés : 0
 Membres absents : 1

Pour copie conforme au registre,
 le compte rendu de cette délibération sera affiché
 à l'hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard +)
 Hayange, le 20 février 2015
 Le Président,

Moreno BRIZZI